

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

Projet « créer des terres d'opportunités : transformer les moyens de subsistance par la restauration des paysages au Sahel »



ETABLISSEMENT DES CIBLES COMMUNALES DE LA NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES ET DE LA PLANIFICATION INTEGREE DU DEVELOPPEMENT BASE SUR LES TERRES DANS LA COMMUNE RURALE DE ZOAGA, PROVINCE DU BOULGOU, REGION DU CENTRE-EST DU BURKINA

Rapport de synthèse

CECOD International

SARL 03 BP 7156 Ouagadougou 03
Téléphone (226) 70 26 07 58
Burkina Faso

Novembre 2023



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA SICUREZZA ENERGETICA



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



1. Introduction

Dans le cadre du Projet « créer des terres d’opportunités : transformer les moyens de subsistance par la restauration des paysages au Sahel » (LOGMe), l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) veut contribuer à un changement de paradigme au niveau du Niger, du Ghana et du Burkina Faso en appuyant le processus de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). Ce projet vise à apporter une contribution significative et durable à la restauration des paysages au Sahel, par (i) la restauration de 20 000 hectares de terres dégradées, (ii) la création d'un environnement propice aux investissements dans la restauration des terres et (iii) l'assistance à 300 000 bénéficiaires, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.

A cet effet, au Burkina Faso, l’UICN a commis le Cabinet d’Etudes, de Recherches, de Conseil et de Développement international (CECOD) pour une étude dont l’objectif global est d’établir la situation de référence de la neutralité de dégradation des terres au niveau de 7 communes des régions du Centre-Est et du Centre-Sud dont celle de Zoaga, en vue d’impulser ce changement de paradigme du développement vers l’intégration de la terre dans la planification du développement local, de réduire les incohérences et d’adopter une approche sectorielle globale.

2. Démarche méthodologique utilisée pour l’étude

Elle comprend :

- L’établissement de la situation de références et des cibles à partir des données 2002-2013, sur la base des 3 indicateurs de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification, à savoir : l’occupation des terres, la productivité des terres et le carbone dans le sol. La situation de référence est la moyenne obtenue au niveau des 6 classes d’occupation des terres, à partir des données de 2002 et 2013 ;
- Une revue documentaire aussi bien au niveau central que dans les régions et communes ;
- L’évaluation de la dynamique de l’occupation des terres entre 2013 et 2022 ;
- L’élaboration des cartes d’aptitude culturelle pour la gestion durable de l’espace communal, à partir des cartes morphopédologiques des sols ;
- La prise en compte participative du processus NDT dans les Programmes communaux de développement (PCD) à travers :
 - ✓ La collecte d’informations auprès du Président de la Délégation Spéciale de la commune par un Point focal désigné ;
 - ✓ La collecte des données sur la GDT dans la commune à l’aide de questionnaire administré par les responsables des Comités villageois de développement (CVD) des villages ;
 - ✓ L’organisation d’un focus-group dans regroupant les CVD et les acteurs clés de la commune au cours duquel on a confronté les informations cartographiques avec les données de terrain sur l’état de la dégradation des terres dans la commune et les actions pour y faire face.

3. Bref aperçu sur la commune de Zoaga

La commune rurale de Zoaga est localisée au sud de la Province du Boulgou, dans la Région du Centre-Est. Elle est située à 125 km environ de Tenkodogo (chef-lieu de la Région) et se compose de quatorze villages. La commune couvre une superficie de 248 km². Elle est limitée au nord par la commune rurale de Zabré, à l'ouest par la province du Nahouri, à l'est et au sud par la république du Ghana.

De type sud-soudanien, le climat de la commune de Zoaga est marqué par l'alternance de deux saisons. La saison pluvieuse s'étalant de juin à octobre et la saison sèche de novembre à mai. Les données pluviométriques évoluent entre un minimum de 695 mm et un maximum de 1316,9 mm. La zone connaît donc un niveau pluviométrique acceptable.

Quatre (4) grandes classes de sols sont rencontrées dans la commune : les sols minéraux bruts localisés dans les parties sud et est de la commune ; les sols peu évolués que l'on rencontre dans les zones médiane et septentrionale ; les sols brunifiés présents dans la zone centrale de la commune ; les sols à sesquioxides de fer et de manganèse localisés à l'ouest et à l'est de la commune.

La commune de Zoaga est couverte à environ 30 % par une végétation de type savane parc arborée parsemée d'espèces utilitaires locales, et à 70 % par une savane arborée et arbustive. La réserve forestière la plus importante est constituée par le Corridor localisé à l'ouest de la commune

4. Evaluation de l'état de dégradation des terres de la commune de Zoaga

4.1. Evaluation de l'état de dégradation des terres au cours de la période 2002-2013 à travers le processus NDT

- Situation de référence :***

La commune de Zoaga couvre une superficie de 24 808,62. La situation de référence qui est la moyenne des unités d'occupation en 2002 et 2013 fait ressortir une nette prédominance des zones cultivés qui représentent 57,47% de l'espace communal, une relative importance des prairies/savanes (30,54%), une faible proportion des forêts(11,95%), une très faible proportion des terrains non viabilisés, des zones humides et des plans d'eau, une inexistence de zone artificielle, traduisant ainsi le caractère rural de la commune.

- Les Cibles potentielles pour la réalisation de la NDT dans la commune en 2030.***

- Cible principale***

D'ici à 2030, 100% (2637,19 ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) devaient être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

- Cibles spécifiques***

- Mettre un terme à la conversion des prairies, savanes en terres cultivées et terrains non viabilisés d'ici à 2030 ;
 - Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « terres cultivées » et « Savanes, prairies » en déclin, soit respectivement sur 1 126,99 ha et 216,27 ha ;
 - Récupérer 21,36 hectares des terrains non viabilisés dégradées au cours de la période.

Diverses mesures techniques, législatives et politiques sont proposées pour atteindre ces cibles.

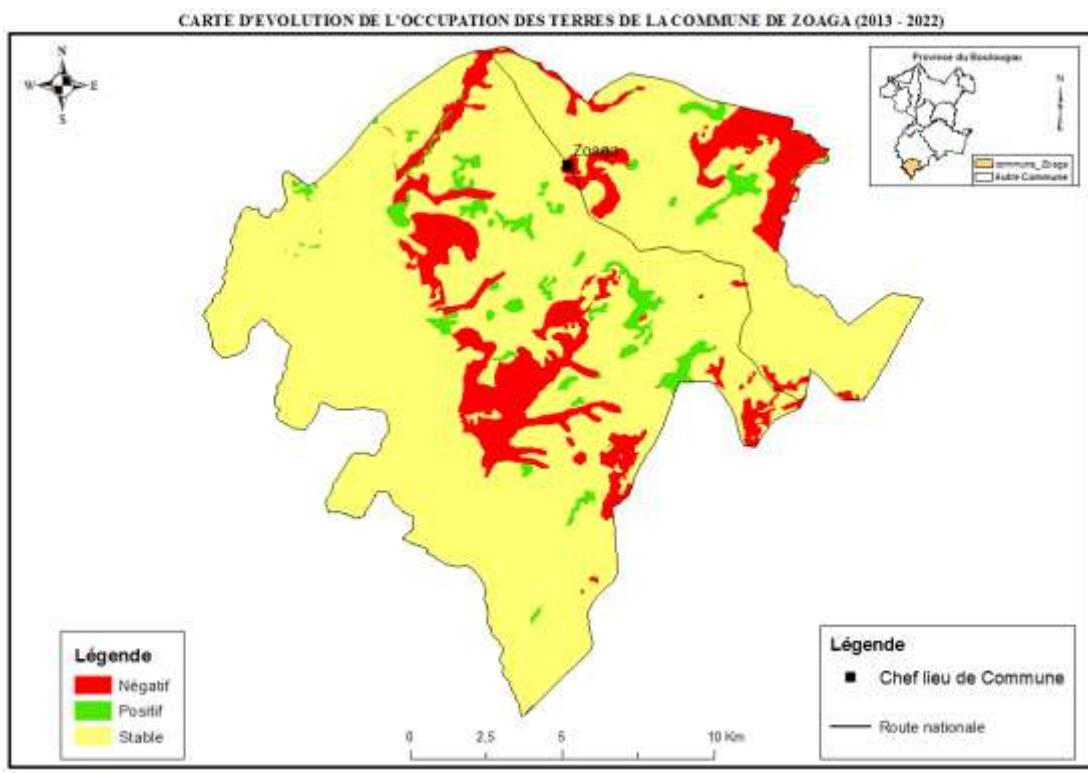
4.2. Evaluation de l'évolution de la dynamique d'occupation des terres entre 2013 et 2022

Cette évaluation a été faite à partir des informations sur l'indicateur occupation des terres collectées en 2013 et 2022. La tendance de dégradation pour cet indicateur porte sur 2316,13 ha environ, soit 9,34 % du territoire communal. Elle se traduit par une conversion des unités prairies/savanes en terres cultivées (2 202,30 ha), en terrain non viabilisé (61,09 ha) et en zone artificielle (52,74 ha).

4.3. Analyse croisée des informations cartographiques et de terrain

Une analyse croisée des informations cartographiques et de terrain a été faite lors d'un focus group tenu à Zoaga le 13 octobre 2023. Il a réuni 14 participants composés du Secrétaire Général de la mairie, des présidents des CVD de la commune. Plusieurs informations émanant des cartes d'occupation des terres de 2002 à 2013 et principalement de 2013 à 2022 ont été présentées aux participants. Ils ont reconnu les changements sur les cartes notamment la diminution au niveau des forêts et l'augmentation superficies cultivées.

Carte 1 : Changement d'occupation des terres entre 2013 et 2022 de la commune de Zoaga



Source : BDOT 2013, Images landsat 9 et Sentinel 2, 2022

Réalisation : Cabinet CECOD INTERNATIONAL, Octobre 2023

Projection: UTM Zone 30 N , WGS 84

Les superficies totales de ces changements, qui correspondent aux Hotspots sont évaluées à 3399,21 ha soit 13,70% du territoire communal entre 2013 et 2022, contre 535,14 ha (2,15%) pour la période 2002- 2013. Ceci traduit ainsi une aggravation de la dégradation au niveau de certaines unités d'occupation des terres. Des dispositions concrètes devraient être prises pour remédier à cette situation. Il s'agira dans le processus de planification de la commune, de prendre des dispositions en vue d'éviter, d'inverser ou réduire la conversion des savanes prairies

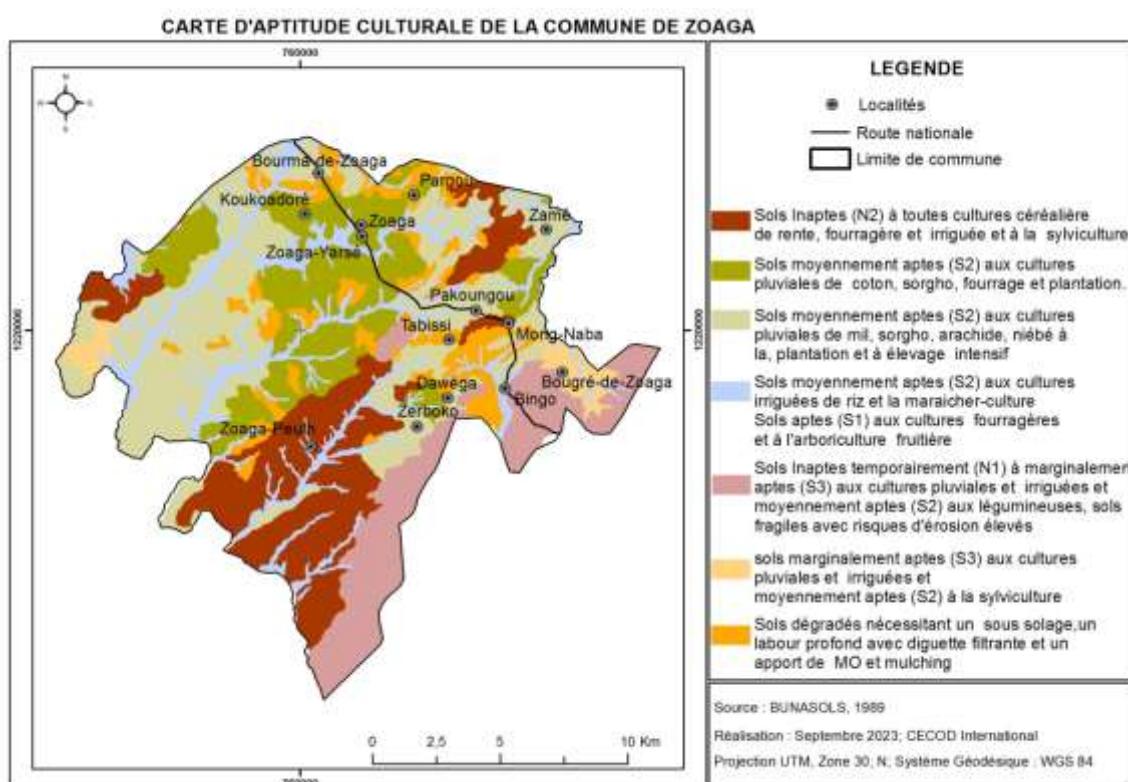
en terres cultivées, en terrains non viabilisés et en zones artificielles. Des propositions de solutions pour une gestion durable des terres dans la commune ont été faites par les CVD lors du focus group.

5. Propositions d'actions pour une gestion durable des terres dans la commune de Zoaga à travers l'approche NDT et le concept de développement basé sur la terre

Les changements de dynamiques d'occupations de terres au niveau de cette commune rurale dont les activités socioéconomiques sont largement tributaires des ressources en terres militent fortement en faveur de l'élaboration d'un plan de développement intégré dont les principales actions seront centrées sur :

- les mécanismes à mettre en place en vue d'éviter, d'inverser ou de réduire les tendances à la dégradation constatée avec l'implication des différents acteurs ;
- la mise en place d'un schéma d'aménagement communal impliquant les différents utilisateurs des ressources en terres, y compris les promoteurs immobiliers et miniers. Ce schéma devrait s'appuyer sur la carte d'aptitude culturale des sols que propose cette étude pour la commune de façon à rationaliser l'occupation de l'espace communal.

Carte 2 : Aptitudes culturelles des sols de la commune de Zoaga



Source : BUNASOLS, 1989, adaptée par CECOD 2023

En matière de développement socioéconomique de la commune, il devrait être envisagé dans le cadre du projet :

- la mobilisation des acteurs étatiques et non étatiques pour la promotion des productions agro sylvo pastorales et halieutiques sur la base des référentiels nationaux et régionaux.

A cet effet, les dispositions à prévoir devraient prendre en compte la facilitation à l'accès aux facteurs de production (engrais, semences et équipements agricoles) ;

- la promotion/ diffusion de source d'énergie alternatives pour satisfaire aux besoins des ménages et réduire l'utilisation du bois de feu ;
- la promotion de produits à valeur ajoutée au niveau des femmes et jeunes en vue d'autonomiser les femmes, fixer les jeunes dans leur terroir mais aussi de créer des liens avec le marcher, notamment à travers l'agriculture contractuelle.

Il faut noter que les populations de chacun des villages de la commune de Zoaga se sont organisées pour faire face aux problèmes de dégradation des terres qui se posent. Cependant, ces organisations ne disposent pas des compétences requises pour s'approprier des concepts NDT et « développement fondé sur la nature ». C'est pourquoi dans le cadre des activités du Projet LOGMe, l'UICN devrait veiller à améliorer leur structuration et à renforcer leur capacité organisationnelle.

6. Conclusion

La démarche utilisée dans le cadre de cette étude a permis de bien cerner les différentes tendances de dégradation des terres mais aussi de recueillir les avis des différents responsables des CVD sur les changements intervenant dans leur commune, donc d'avoir une perception du terrain. Il y a une cohérence entre les informations cartographiques et les perceptions des acteurs sur les causes de la dégradation des terres et les solutions à apporter pour faire face à la situation.

En rapport avec les orientations du projet, des propositions ont été faites. Cependant, pour que ces propositions puissent être mises en œuvre, un appui conséquent doit être apporté à la commune en termes de renforcement des capacités, de maîtrise du concept NDT. Ces dispositions devraient ainsi permettre d'intégrer les différentes cibles et axes de développement socioéconomique dans les PCD. Mais comme la plupart des communes rurales, celle de Zoaga ne dispose pas de capacités techniques, humaines et matérielles pour opérer des changements en vue d'intégrer les informations issues de cet exercice dans son Plan annuel d'investissement (PAI) ou dans l'élaboration de son PCD. C'est pourquoi un renforcement de ses capacités par LOGMe et les divers acteurs de la GDT devrait constituer un préalable pour la mise en œuvre de la NDT dans la commune.